



# ***Rapport d'étape***

***Plan d'accessibilité  
2023 – 2026***

***Loi canadienne sur l'accessibilité***

## GÉNÉRALITÉS

Nous avons désigné le **Département des Ressources Humaines** pour gérer les demandes d'informations au nom de **Transport Petit 1997 Inc.** en ce qui a trait à nos plans d'accessibilité, à nos rapports d'étape et à notre processus de rétroaction.

La rétroaction à l'égard de notre plan d'accessibilité et de nos rapports d'étape est la bienvenue, qu'elle provienne de nos employés, de clients, de fournisseurs ou du grand public. Nous nous engageons à passer en revue la rétroaction reçue et à poser des gestes significatifs pour contrer les obstacles auxquels font face des personnes qui interagissent avec notre entreprise.

Si vous avez des questions, des commentaires ou de la rétroaction, veuillez contacter le **Département des Ressources Humaines** selon l'une des méthodes suivantes :

**Adresse postale :** **Transport Petit 1997 Inc.**  
Département des Ressources Humaines  
549, 3<sup>e</sup> Rang  
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)  
J0H 1M0

**Courriel :** [rh@transportpetit.ca](mailto:rh@transportpetit.ca)

**Téléphone :** 450-791-2122 (demandez d'être transféré au Département des Ressources Humaines)

**Site Internet :** <https://transportpetit.ca>

Une rétroaction peut être fournie de façon anonyme ou vous pouvez inscrire votre nom et vos coordonnées. Nous accuserons réception de toute rétroaction. Toute rétroaction sera examinée par le Comité local de Santé et Sécurité au Travail.

Sur demande, nous fournirons un exemplaire de notre plan d'accessibilité, de nos rapports d'étape ou une description de notre processus de rétroaction. Toute demande sera répondu dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la date de réception de la demande. Pour l'obtention de nos documents dans un autre format qu'écrit ou électronique (ex : en audio, en braille, etc.) nous accorder un délai de quarante-cinq (45) jours ouvrables suivant la date de réception de la demande pour répondre.

## DOMAINES

### Emploi

**Transport Petit 1997 Inc.** veut créer un milieu de travail inclusif et s'assurer que les candidats et les employés en situation de handicap et les personnes qui font face à des obstacles obtiennent du soutien tout au long du processus d'embauche et du cycle d'emploi.

### **Obstacle # 1 : Sédentarité -vs- Hyperactivité / Progression – Réalisation**

Une évaluation des rôles et responsabilités pour chacun des postes administratifs est en cours pour déterminer les forces de chacun afin d'attribuer des tâches qui stimuleront davantage l'intellect de chacun et ainsi éviter la monotonie.

**Transport Petit 1997 Inc.** encourage le personnel à prendre des pauses, notamment à l'extérieur des bureaux, pour favoriser un meilleur ressourcement tout en se déconnectant du travail. Un programme est également en cours d'élaboration pour véhiculer l'importance de prendre une pause au travail.

### **Obstacle # 2 : Accessibilité camion / Progression – Réalisation**

**Transport Petit 1997 Inc.** a fait l'acquisition de six (6) nouveaux camions à transmission automatique afin d'accommoder les chauffeurs en situation de handicap ou avec des limitations fonctionnelles au niveau de leur membre inférieur gauche ou membre supérieur droit.

## Environnement bâti

Le domaine « Environnement bâti » vise à s'assurer que les espaces de travail et l'environnement de travail soient accessibles à tous.

Les installations utilisées par **Transport Petit 1997 Inc.** sont en location auprès d'un tiers et sont dans des bâtiments comportant deux étages. Aucun de nos locaux sont équipés d'ascenseur, ce qui est un obstacle pour une personne ayant un handicap l'obligeant à recourir à une aide pour sa mobilité (ex : un fauteuil roulant).

### **Obstacle # 3 : Aire de travail ouverte / Progression – Réalisation**

Un réaménagement des locaux a été fait et des bureaux fermés ont été aménagés pour rendre l'environnement de travail moins bruyant. Les distractions étant maintenant réduites, les employés ont une meilleure concentration et un meilleur rendement au travail.

### **Obstacle # 4 : Accès au 2<sup>e</sup> étage / Progression – Réalisation**

Considérant que l'accès au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment nécessite des modifications au nouveau structurelle et par conséquent un investissement monétaire important, aucun avancé n'a encore été fait. Par contre, **Transport Petit 1997 Inc.** maintient son engagement à accommoder toute personne à mobilité réduite afin qu'elle puisse accéder aux installations ou à trouver toute autre solution afin qu'elle soit traitée avec égalité et dignité.

## Technologies de l'information et des communications (TIC)

Bien qu'aucun obstacle n'ait été identifié pour le moment au niveau de ce domaine, **Transport Petit 1997 Inc.** reste à l'affût et à l'écoute de toute rétroaction ou commentaire afin que tous puissent avoir accès à la même information et recevoir les mêmes services lorsqu'ils utilisent les technologies de l'information.

### Communication autres que les TIC

Bien qu'aucun obstacle n'ait été identifié pour le moment au niveau de ce domaine, **Transport Petit 1997 Inc.** reste à l'affût et à l'écoute de toute rétroaction ou commentaire afin d'assurer une communication accessible à tous.

### Acquisition de biens, services et installations

Afin que l'accessibilité soit prise en compte dès le début du processus d'achat, **Transport Petit 1997 Inc.** s'assure que les fournisseurs de biens, de services et d'installations aient inclus des considérations d'accessibilité dans leurs propositions.

#### **Obstacle # 5 : Caractéristiques physiques / Progression – Réalisation**

Les caractéristiques physiques de certains employés (petite et grande taille) occasionnent des obstacles ergonomiques au niveau de leur poste de travail.

Celles-ci ont donc été prises en considération lors des derniers achats de fourniture de bureau et lors d'acquisition de nouveaux camions.

### Conception et fourniture de programmes et de services

Qu'elles soient internes ou externe, la conception et la prestation de programmes et de service doivent être pleinement accessible.

#### **Obstacle # 6 : Accès au PAE / Progression – Réalisation**

Pour les employés ayant de la difficulté avec les applications mobiles, une personne a été désignée afin d'apporter le support nécessaire pour que l'employé puisse accéder aux soins virtuels et au Programme d'Aide aux Employés (PAE). De plus, un document papier expliquant pas à pas les étapes de connexion est remis à tous les employés afin de les guider dans le processus d'accès au PAE.

Pour les employés n'ayant pas accès à un ordinateur ou un portable, un ordinateur est mis à leur disposition en tout temps dans les locaux et au besoin, un membre du personnel leur porte assistance pour accéder aux services de soins virtuels et au PAE.

### Transport

**Transport Petit 1997 Inc.** ne fournit pas de service de transport de passagers dans le cadre de ses activités. Ce domaine n'est donc pas couvert par ce Plan.

## CONSULTATIONS

Dans le cadre du processus de consultation, nous avons demandé aux employés ayant contribué à la réalisation du *Plan d'accessibilité* leur rétroaction sur les différents objectifs afin de connaître leur opinion et leur niveau de satisfaction quant aux différentes actions et mesures mises en place.

## RÉTROACTION

Depuis la publication de notre *Plan d'accessibilité*, nous n'avons reçu aucune rétroaction ni commentaire. **Transport Petit 1997 Inc.** demeure à l'écoute afin d'éliminer tout obstacle et ainsi assurer une accessibilité à tous.

## CONCLUSION

**Transport Petit 1997 Inc.** continuera de surveiller et de mesurer les progrès pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés en matière d'accessibilité et de prévenir les obstacles restant cernés dans son *Plan d'accessibilité*.

Des sollicitations supplémentaires seront faites auprès des employés afin d'encourager la rétroaction pour la mise en œuvre complète de notre *Plan d'accessibilité*.

Dans la prochaine année, un nouveau rapport d'étape sera émis quant à la réalisation de notre *Plan d'accessibilité*.